

Politique Environnementale

PDRA Consulting & Ingénierie Environnementale

Préambule

PDRA Consulting & Ingénierie Environnementale est une entreprise à mission engagée dans la protection des écosystèmes, la lutte contre le changement climatique et la promotion du développement durable en Afrique de l'Ouest. Consciente de la responsabilité environnementale de ses activités, PDRA a adopté en 2023 une politique environnementale formalisée, approuvée par la Direction, et applicable à l'ensemble de ses collaborateurs, partenaires et sous-traitants.

1. Objectif général

Cette politique vise à prévenir, réduire et compenser les impacts environnementaux liés à nos opérations, tout en favorisant l'innovation écologique, la performance énergétique et la résilience des territoires où nous intervenons.

2. Nos axes stratégiques

a. Prévention et réduction des impacts

- Intégrer systématiquement les critères environnementaux dans toutes nos études, projets et chantiers.
- Appliquer les principes d'analyse du cycle de vie (ACV) pour évaluer et réduire les impacts de nos interventions.
- Appliquer systématiquement la séquence « Éviter – Réduire – Compenser (ERC) » afin de minimiser les impacts environnementaux et de garantir une empreinte positive sur le milieu naturel.
- Promouvoir le tri, la valorisation et le recyclage des déchets sur tous les sites.
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de restauration écologique adaptées aux milieux dégradés.
- Favoriser l'utilisation d'équipements à faible empreinte environnementale.

b. Neutralité carbone

- Mesurer nos émissions de gaz à effet de serre selon les standards internationaux (Scopes 1, 2 et 3).
- Réduire nos émissions directes et indirectes par des actions concrètes sur l'énergie, les déplacements et les achats responsables.

- Compenser les émissions incompressibles via nos propres programmes carbone développés au Sénégal, dans les secteurs AFOLU et mangrove.
- Contribuer à la neutralité carbone nationale à travers la mise en œuvre de projets certifiables sous les standards internationaux (Article 6, Verra, Gold Standard, etc.).

c. Sensibilisation et exemplarité

- Impliquer activement le personnel, les prestataires et les partenaires dans la mise en œuvre d'écogestes au quotidien.
- Intégrer la sensibilisation environnementale dans les activités de formation et de renforcement de capacités.
- Promouvoir la participation communautaire à la surveillance environnementale locale et à la gestion durable des ressources naturelles.
- Encourager la transparence et la communication sur nos performances environnementales auprès des parties prenantes.

3. Mise en œuvre et amélioration continue

La politique environnementale est mise en œuvre sous la supervision directe de la Direction générale et du référent Environnement. Chaque chef de projet est responsable de l'intégration des exigences environnementales dans les activités qu'il conduit. Des indicateurs de suivi et d'évaluation sont actualisés chaque année pour mesurer la performance environnementale de PDRA. Une mise à jour annuelle de la politique est prévue dans le cadre du futur système de management environnemental ISO 14001.



Papa Samba DRAMÉ